# N° 53- avril 2019 Alnoe de Haute Dravense

Alpes-de-Haute-Provence



# Mairie de Limans

Lundi, mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30

Tél.: 04 92 73 01 69

Mail: mairie.limans@wanadoo.fr facebook.com/villagedelimans

# Sommaire

Mot du Maire	p1	Vie locale	p9
Municipalité	p2	<ul> <li>Bibliothèque</li> </ul>	
Travaux communaux : Bistrot,		<ul> <li>Marché hebdomadaire</li> </ul>	
Pas d'âne, École, Place du Terreau		<ul> <li>Projet MSAP</li> </ul>	
Taxe de séjour		Nouvelle gérance bistrot	
Permanence PNRL		•	
Urbanisme		Vie associative	p11
D AL  / //		<ul> <li>Comité des Fêtes</li> </ul>	

# Agenda

• Brûlage végétaux

Site communal Internet
Local Café Papotte
Elections européennes
Gare aux moustiques

Etat civil

Évènement	Date	Organisateur				
Inauguration Bistrot de Pays	27 avril	Equipe bistrot + mairie				
Commémoration	8 mai	Mairie				
Fête de la musique	21 juin	Comité des Fêtes				

# Comité de rédaction :

Arnaud Boutet, Gérard Chaupin, François Isserel-Savary. Mise en page : Hamagol Rouhi. Nous remercions les personnes qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.



À l'invitation du chef de l'État, j'ai assisté le 7 mars à Gréoux-les-Bains à une séance fort instructive du Grand débat national sur le thème de la

transition écologique. Près de quatre cents personnes participaient à ce jeu citoyen des questions-réponses : des élus, des représentants de groupements professionnels et des scolaires.

J'ai pu y apprécier l'engagement et la responsabilité individuelle des agriculteurs qui cherchent des solutions vertueuses à leurs difficultés.

Mais ce qui m'a le plus frappé, c'est la clairvoyance des jeunes. Un collégien de Saint-André-les-Alpes, Charlie, a interpellé le Président Macron sur l'urgence climatique : « Quand est-ce que vous allez réagir ?». Moins spontanée que la question, la réponse présidentielle s'est faite sur le terrain politique, indiquant qu'il s'agissait de redonner du pouvoir aux élus : « Je crois qu'on peut faire plus vite, plus fort, plus loin, en donnant plus de pouvoir au local et en changeant de méthodes. »

Or, je déplore une chose: parmi mes collègues maires, certains semblent n'avoir rien entendu, arc-boutés qu'ils sont trop souvent sur des postures corporatistes, la crainte de perdre leurs attributions et l'inquiétude concernant les aides de l'État. En attestent leurs questions posées au Président de la République...

Affligé, je me suis donc posé la question suivante : pourquoi vouloir donner plus de pouvoir «au local» pour des problèmes qui intéressent l'humanité, alors même que les maires n'en font pas leur priorité lors d'un débat consacré au sujet?

La démocratie représentative est en berne, difficile de le nier... un déclin dont témoigne le fossé qui se creuse de jour en jour entre la population et ses représentants. L'abstention progresse irrésistiblement depuis 50 ans, notamment dans les milieux qui souffrent le plus des agressions sociales et environnementales.

La transition écologique demande une nouvelle organisation de la société et de la vie quotidienne car notre système est devenu absurde avec :

- ses arcanes financiers qui ne fonctionnent que pour eux-mêmes;
- une hyperconsommation qui consiste à dépenser l'argent qu'on n'a pas, pour des produits transportés à grand frais et dont on pourrait se passer;
- des revenus familiaux qu'il faut obtenir en allant travailler toujours plus loin;
- des emballages issus de la pétrochimie, qui consiste, ni plus ni moins, à extraire du sol un produit visqueux qu'on va ré-enfouir quelques mois plus tard sous forme de plastique...

Si «donner plus de pouvoir au local» consiste à renforcer le pouvoir des maires, je m'inquiète, mais si cela consiste à reconnaître aux citoyens un statut d'« experts de leur quotidien », saisissons l'occasion et prenons le Président de la République au mot. Pour autant, faire vivre une démocratie participative, locale et vertueuse suppose un engagement citoyen fort et des volontaires pour porter les voix.

Nous avons désormais un an pour les trouver.

# Travaux communaux



**Bistrot.** Les travaux du bistrot ont commencé en 2018 sous la direction de Sylvie DETOT architecte, depuis la fin août ils ont avancé à la vitesse prévue.

Après une première étape de démontage complexe, les gros travaux se sont poursuivis à l'intérieur pour se terminer sur le domaine public. Une fenêtre a été ouverte pour apporter de la lumière et permettre aux exploitants d'avoir une vision sur les espaces de consommation. La salle intérieure du restaurant a été équipée de baffles suspendus pour offrir aux convives une ambiance acoustique sereine. Accolé au bistrot, sur la terrasse publique extérieure, quelques tables seront disposées pour y un boire un verre offrant ainsi une continuité au bar. Au nord de la place de Mai un platelage horizontal est installé pour la restauration. La pergola, reconditionnée protégera les clients du vent. L'ensemble sera plus pratique et plus confortable.

L'intérieur a été terminé fin février, date à laquelle les équipements ont pu être réinstallés pour une réouverture prévue au printemps. Nous souhaitons la bienvenue à Valérie Cappeletti & Frédéric Taillez qui assureront l'ouverture début avril. L'inauguration officielle aura lieu le 27 avril.

Ces travaux ont été financés par l'État, la Région et la Communauté de communes. Pas d'âne. Le mur de soutènement sous la Tour de Guet, qui s'était en partie écroulé, a fait l'objet d'un chantier participatif organisé par l'association « Alpes de Lumière ». Sous l'efficace direction de Serge Fontaine, une dizaine de jeunes issus de différentes régions du pays ont travaillé à la reconstruction du mur.

Le chemin sera restitué quand nous aurons terminé les travaux d'emmarchement. Ceux-ci seront réalisés par Lionel à la sortie du printemps.



L'école. L'hiver dernier le cyprès qui était situé au centre de la cour de l'école s'est effondré sous le poids de la neige. Nous avons installé une structure provisoire prêtée par la Communauté de communes pour reconstituer la zone d'ombre qu'il offrait.

Nous envisageons de la remplacer par un petit préau en bois. Nous attendons la finalisation du dossier d'autorisation pour commander les travaux.

Place du Terreau. L'aménagement de la place du Terreau prend fin. Le revêtement de sol a été posé à la mi-juin et délimite désormais l'espace. Les bancs de bois, au-delà de leur fonction d'assise, protègent l'accès piéton. Un petit éclairage de balisage, connecté à l'éclairage public, est



en place. Quelques réglages restent à faire. C'est donc un espace que les Limanais pourront s'approprier pour s'y rencontrer aux beaux jours.

Dans quelques années les arbres plantés leur offriront une ombre bienveillante.

# Taxe de séjour

Créée en 1910, la taxe de séjour, permet de ne pas faire supporter au seul contribuable local les frais liés au tourisme. Sur le territoire de la Communauté de communes 110 000 à 150 000 nuitées sont comptabilisées tous les ans. Les recettes correspondantes sont entièrement affectées à la promotion du tourisme, dont : la création, la gestion et l'entretien de nouveaux équipements touristiques, le soutien à l'office de tourisme intercommunal.

et le soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme.

La taxe concerne tout hébergement marchand et les nuitées des personnes non domiciliées sur le territoire de la collectivité et qui n'y possèdent pas de résidence.

En 2017, ce sont 65 000 € qui ont été collectés sur le territoire. Les estimations pour 2019 suggèrent une recette d'environ 90 000 €. À partir du 1er janvier 2019, la taxe de séjour va connaître de nombreuses évolutions touchant notamment les hébergements non classés collectés automatiquement par les plateformes type Airbnb.

La loi du 28 décembre 2018 oblige pour 2019 les plateformes à collecter aux tarifs en vigueur sur chaque territoire et à communiquer le détail du versement.

Pour s'adapter à la loi, la période de perception change, elle s'établira désormais sur une année civile, et les déclarations seront à réaliser semestriellement. Par ailleurs les montants des taxes, qui varient selon les catégories d'hébergement, seront alignés sur les tarifs des Communautés de communes voisines.

Par ailleurs pour éviter la concurrence déloyale, la Communauté de communes assure une veille, notamment sur les annonces en ligne, afin de détecter les absences de déclaration ou leur manque de sincérité.

À défaut de pouvoir mettre en œuvre la taxation d'office, notre collectivité effectue des relances de déclaration auprès des hébergeurs. Une plainte avec demande d'application des amendes prévues est déposée en cas d'absence de réponse.

# Le conseil architectural et la Plateforme de Rénovation Energétique de l'habitat

Afin de concilier protection du patrimoine architectural urbain et paysager avec la création architecturale tout en faisant le

lien avec des préoccupations de développement, d'urbanisme, d'entretien des paysages et de mise en valeur du patrimoine. les communes adhérentes au Parc se sont engagées à se doter d'un conseil en architecture, ce qui est le cas de notre commune. Le conseil architectural du Parc contribue à la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager et vise sa valorisation comme la maîtrise de son évolution. Il porte sur tous les projets, qu'ils soient ou non dans des secteurs à vocation patrimoniale et/ou paysagère, dans des milieux urbanisés ou en voie de l'être, ou agricoles. La mission du conseil architectural assurée par le Parc est étendue à la qualité environnementale des constructions et des aménagements. À ce titre, le volet énergétique est abordé pendant l'instruction des demandes d'autorisation. Le conseil est ainsi étendu à l'insertion architecturale des dispositifs dans les projets de construction ou de réaménagement (économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables, amélioration du confort acoustique, olfactif, thermique...).

<b>CALENDRIER DES PER</b>	MANEN	ICES D	E L'AF	RCHITE	CTE C	ONSEIL	DU PI	٦RL								
Olivier FAGE, architecte dplg			SECT	EUR	DE	FORC	ALQI	JIER-	LURE							
avril, mai &			CO	onse	eils	arch	nite	ctur	al							
juin 2019	& <b>é</b> nergétique							FORCALQUIER • LURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNAUTÉ								
Parc Contest C		lundi <b>8</b> avril	mardi 9 avril	mercredi 10 avril	mardi 23 avril	lundi 29 avril	mardi 30 avril	mardi 7	lundi 13 mai	mardi 14 mai	mercredi 15 mai	mardi <b>4</b> juin	mercredi 5 juin	mardi 18 juin	lundi 24 juin	mardi 25 juin
		С	В	A	A	C	В	A	С	В	A	В	A	A	C	В
SIGONCE	PNRL/CCPFML			9:00	9:00			9:00			9:00		9:00	9:00		
LIMANS	PNRL/CCPFML			11:00	11:00			11:00			11:00		11:00	11:00		
FORCALQUIER	PNRL/CCPFML	16:30		14:00	14:00	16:30		14:00	16:30		14:00		14:00	14:00	16:30	П
PIERRERUE	PNRL/CCPFML		10:00				10:00			10:00		10:00				10:00
LURS	PNRL/CCPFML		14:00				14:00			14:00		14:00				14:00
NIOZELLES	PNRL/CCPFML		17:15				17:15			17:15		17:15				17:15
ST-ETIENNE LES ORGUES	CCPFML	8:30				8:30			8:30						8:30	
REVEST - ST-MARTIN	CCPFML	11:00				11:00			11:00						11:00	
ONGLES	CCPFML	14:00				14:00			14:00						14:00	П



Ce service de conseil architectural porte la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) de l'habitat, pour aider les particuliers à améliorer la performance énergétique des habitations existantes, à l'occasion de gros travaux.

Ce service public gratuit est tenu dans les locaux de la mairie pendant les permanences de l'architecte conseiller du Parc. Un thermicien et un architecte sont à la disposition du public pour apporter un conseil technique (matériel, isolant, matériaux...), mais aussi, pour informer sur les aides financières mobilisables. Les entreprises locales du bâtiment sont progressivement associées à ce dispositif afin d'accompagner la rénovation thermique de l'habitat.

Rappelons qu'il est désormais nécessaire d'élever le niveau de performance énergétique par l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air, la production économe de chaleur ou le rafraichissement d'été, notamment à l'occasion de travaux importants (réfection de la toiture, remplacement des fenêtres, rénovation de façades, extension de la surface habitée et réfection des systèmes de production chaud-froid).

Pour tout renseignement, prenez rendezvous avec votre conseiller (architecte ou thermicien) en contactant le secrétariat de mairie.

# **Urbanisme**

### Permis de construire

GAEC du Clos de Bernard, permis accordé pour la construction d'un hangar.

Commune de Limans, permis accordé pour travaux d'accessibilité du Bistrot de Pays.

Déclarations préalables : Marie-Claude MASUCCO, ouverture d'une fenêtre.

Max et Bernadette ROVERA, pose de 18 panneaux photovoltaïques.

Commune de Limans, projet de citerne incendie aux Ybourgues.

# Brûlage des déchets végétaux

La pratique du brûlage des déchets végétaux peut être à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée, elle nuit à la santé et peut-être la cause de la propagation d'incendies. Les particuliers n'ont plus le droit de brûler leurs déchets, quels qu'ils soient.

La fumée, surtout si les végétaux sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement, telles que des particules, des oxydes d'azote, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, du monoxyde de carbone, des composés organiques volatils, ou encore des dioxines.

Pour tous ceux qui produisent des déchets verts, les broyer pour en faire du paillage

ou du compost pour son jardin, est une solution intelligente et écologique.

Un apport en déchetterie, organisé à Forcalquier et à Saint-Etienne-les-Orgues, vous est possible toute l'année du mardi au samedi inclus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h (18 h à Forcalquier).

En tous les cas, un particulier n'a, aujourd'hui, plus le droit de brûler ses déchets à l'air libre. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes.
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes.
- les résidus de débroussaillage,
- les épluchures.

Seul le brûlage des végétaux coupés produits par une activité professionnelle agricole, forestière ou dans le cadre des obligations légales de débroussaillement est autorisé.

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3<sup>e</sup> classe de 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal).

# État civil

### Décès :

Pascal Grenier le 13 janvier 2018 Jean-Marc Papa le 15 avril 2018

# Mariages:

Alicia BOYER et Pierre-Marie GUERRINI le 23 juin 2018

Laure MENJARD et Mickaël TEYSSIER le 1<sup>er</sup> septembre 2018

### Naissances:

Lucie THALMANN le 14 février 2018 Cyril CODEMO le 19 juillet 2018 Raphaël Constant POUPON le 4 octobre 2018

Benjamin BERENGER le 12 novembre 2018

# Bientôt, un site internet communal pour le village

Vous connaissez tous *Limans-Cité*, la liste de diffusion d'informations municipales par courriel à laquelle une majorité d'entre vous sont abonnés et qui a démontré sa pertinence et son utilité depuis maintenant plusieurs années.

Dans un souci de démultiplier l'audience de ces informations, votre équipe municipale avait également créé, plus récemment, une page dédiée au village sur Facebook, facile à mettre en œuvre, mais dont l'accès complet et l'interactivité n'étaient réservés qu'aux titulaires d'un compte sur le réseau social. La page a connu un certain succès : 133 abonnés, limanais comme extérieurs, avaient choisi de s'y abonner et de partager ou réagir à ses contenus.

Aujourd'hui, pour gagner encore en audience, votre équipe municipale développe actuellement un site Internet pour la commune. Basé sur une structure et une présentation simples, il présentera une première partie dédiée à la commune (administration, équipe, services, permanences, etc.) et une seconde partie, plus axée sur le village (rubrique « à voir, à faire », liste des activités au village, infos pratiques, etc.). Un agenda des animations au village va également figurer dans les pages du site.

L'adresse de ce nouveau site vous sera communiquée dès qu'il sera opérationnel. Pour information, seules six des treize communes composant notre « ComCom » se sont aujourd'hui dotées d'un tel outil : Forcalquier, Saint-Etienne-les-Orgues, Cruis, Niozelles, Lurs et Pierrerue. Limans viendra donc s'ajouter très prochainement à la liste des villages connectés.

# Café papotte

La mise à disposition pour le « café papotte » du local communal attenant au fournil est prolongée jusqu'à l'été.

# Élections européennes

Elles auront lieu le dimanche 26 mai. Il n'y a qu'un seul tour. Pour information, la date limite d'inscription sur les listes électorales était le 31 mars.

La France élit 79 députés européens, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. En effet la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres, dont la France. Pour pouvoir voter, il faut être français, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Les citoyens européens vivant en France (domicile réel ou résidence continue) peuvent également participer à l'élection des représentants français au Parlement européen.

Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans, jouir de leurs droits civiques en France et dans leur pays d'origine et être inscrits sur une liste électorale complémentaire dans leur commune de résidence. Ils doivent en outre s'engager à ne voter qu'en France.

Le mode d'élection des représentants au Parlement européen des États membres relève du libre choix de chaque État.



Concrètement, les électeurs vont devoir voter en mai 2019 pour une liste nationale de 79 candidats, parmi toutes celles présentées par les partis et groupements politiques. Chaque liste nationale doit, en effet, compter un nombre de candidats égal au nombre de sièges à pourvoir.

Elles doivent être paritaires, c'est-à-dire être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Les candidats présentés sont élus selon les règles de la représentation proportionnelle (principe commun à tous les États membres), au scrutin de liste à la plus forte moyenne. Les listes ayant obtenu au moins 5 % des suffrages bénéficient d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix. Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation sur chaque liste.

# NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER!

L'épidémie majeure à Virus West Nile qui a sévi en Europe (1436 cas en Europe et 162 décès, 22 cas détectés en PACA), doit rappeler à tous la réalité du risque sanitaire en lien avec les maladies à transmission vectorielles des moustiques.

En Paca, elles sont transmises par le moustique aèdes albopictus dit moustique tigre. Ce sont des maladies qui, dans les cas graves, peuvent être très invalidantes (chikungunya, Zika et West-Nile).

Les produits biocides anti- larvaires ou adulticides autorisés sont peu nombreux, et leur usage constitue une solution non pérenne, de très courte efficacité (15 jours maximum).

De plus, le contact régulier des moustiques vecteurs de maladies, aux capacités d'adaptation très développées, avec les rares produits à la disposition des autorités, fait courir le risque de développement de résistances biologiques aux produits biocides.

La mobilisation sociale, pour limiter la stagnation d'eaux et les développements de gîtes larvaires reste le seul moyen de lutte durable contre les moustiques et les maladies qu'ils transmettent.



Je supprime tous les lieux de ponte des moustiques autour de moi. Comment faire?

Je supprime l'eau des coupelles des pots de fleurs et des vases.



Je vérifie le bon écoulement des gouttières.



Je supprime ou je couvre les réserves d'eau.



Je vide tout ce qui peut contenir de l'eau.



Je jette les déchets dans une poubelle ou à la déchetterie.



# La bibliothèque

En attendant l'ouverture de la future médiathèque intercommunale de Forcalquier qui aura lieu à l'automne le 12 octobre, le réseau intercommunal de lecture publique continue de se mettre en place.

Voici quelques informations pratiques concernant son utilisation. La bibliothèque de Limans dispose d'environ 2100 ouvrages. 400 documents appartiennent à la Médiathèque Départementale du 04 située à Digne et sont échangés 3 fois par an. Le reste du fonds appartient à la bibliothèque de Limans ainsi qu'au fonds intercommunal. Régulièrement des nouveautés sont achetées par le réseau intercommunal de lecture publique à la demande des bibliothèques de village.

L'adhésion au réseau de lecture publique est gratuite sur simple présentation d'une pièce d'identité. On vous délivrera une carte d'adhérent que vous pouvez utiliser dans tout le réseau de lecture publique. Vous pouvez bien sûr venir emprunter des livres à Limans mais aussi dans les autres bibliothèques du réseau à savoir Saint-Etienne-les-Orgues, Ongles, Lardiers, Sigonce, Lurs et prochainement Forcalquier. Vous pouvez ensuite rendre ces livres dans n'importe quelle bibliothèque du réseau. Vous pouvez aussi réserver des ouvrages qui vous intéressent et venir les chercher à la bibliothèque de Limans. Un système de navette hebdomadaire redistribue les réservations et les retours dans chaque lieu.

Alors, n'hésitez pas à consulter le site Internet du réseau intercommunal à la recherche de livres qui vous plairaient : https://mediatheques.forcalquier-lure.com/
Et pour les réserver utilisez votre identifiant qui est le numéro qui figure sur votre carte de lecteur et votre mot de passe (nom de famille en majuscule).

Les horaires d'ouverture de la bibliothèque de Limans sont le lundi de 15 à 17 h et le samedi de 10 à 12 h.

La bibliothèque de Limans fonctionne grâce à une équipe de 8 bénévoles. Ceux-ci ne sont pas toujours disponibles pour assurer les permanences. Aussi nous aimerions étoffer l'équipe.

Cet appel à bénévole s'adresse à tous les limanais majeurs disposant de deux heures mensuelles ou plus à offrir à la collectivité, aimant les livres, et relativement à l'aise avec l'outil informatique. Pour toute information, contactez Françoise ou Brigitte par mail à l'adresse suivante : bib.limans@forcalquier-lure.com

ou vous pouvez vous signaler en mairie.

# Un marché hebdomadaire à Limans le mardi à partir de 16 h 30

Certains d'entre vous ont connu ponctuellement ce service au village.

**Un petit marché se réinstalle à Limans,** s'associant à un jour d'ouverture de La Boulangerie Fine.

# Le mardi 2 avril à partir de 16 h 30 place de mai vous attendront :

Les fromages de chèvre de Floriane et Olivier, Capri Rêve de Limans.

Les légumes (bio) d'Iris Comtat, Les Granges à Ongles.

Les volailles, les œufs, le miel, des gourmandises et spécialités culinaires, de La ferme Jasienda et de la campagne Gros Claude de Cruis.

L'agneau de Agnès Ladret et de Rémi Arnoux de Limans sur commande.

La boucherie ambulante, Legigoteur, Jordan Beauvois de Céreste. Toutes les viandes sont issues des campagnes de notre région (tracabilité disponible). Apportez vos paniers et venez rencontrer cette jeune équipe de producteurs et artisans, mardi 2 avril à partir de 16 h 30 en face de la Boulangerie Fine.

# Réouverture de la Maison de Services Au Public (M.S.A.P.).

MSAP du Pays de Forcalquier-Montagne de Lure a déménagé. Depuis le début du mois de février, elle accueille le public, à Forcalquier, dans des nouveaux locaux plus fonctionnels située à l'arrière du CMS (Centre Médico-Social) et du village vert dans le bâtiment des métiers du livre.

La MSAP permet d'accéder à un grand nombre de services d'aides : accès aux droits ou à la justice, prestations sociales, emploi, gestion de la retraite, santé, vie associative... Sur place, les usagers sont accompagnés, dans leurs démarches, par des agents de la Communauté de communes formés par les partenaires sociaux qui participent à son fonctionnement.

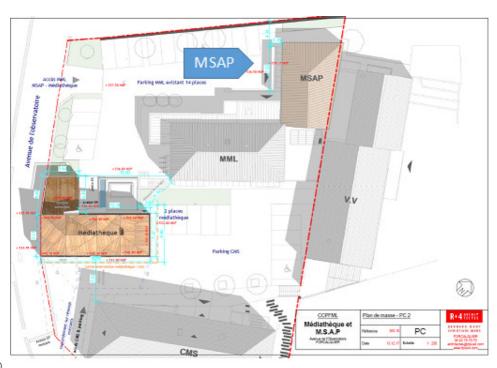
Les organismes publics et associations y tiennent régulièrement des permanences physiques ou des visio-guichets.

### Infos: MSAP,

4 avenue de l'Observatoire.

Ouverte le lundi de 9 h à 12 h, et du mardi au vendredi de 9h à 12 h et de 14 h à 17 h 30.

Contact: 04 92 75 46 21 msap@forcalquier-lure.com







Ludo le Nordiste et Valérie la Savoyarde ont craqué pour ce beau projet de votre village, la réhabilitation d'un petit commerce de proximité. C'est-à-dire: dépôt de pain, point relais,

épicerie en vrac, idées cadeaux, sans oublier un endroit convivial et de partage avec de la restauration et surtout des gâteaux hors pair.

Juste ce petit mot pour vous dire que nous sommes très fiers d'être avec vous.

L'ouverture est prévue début avril du jeudi au dimanche à partir de 9 h, et changement d'horaires pour la saison estivale. L'inauguration sera le **samedi 27 avril** à 18 h. On vous attend tous pour le verre de l'amitié.

Nous sommes gérants mais c'est votre bistrot.

Alors à très bientôt

## Valérie et Ludo

# Céline Christieans : toiletteuse.



Le chien est l'animal préféré des français, c'est pour cette raison que de plus de plus de maîtres accordent une grande importance à leur hygiène.

Si vous êtes à la recherche d'un toiletteur venez à Limans.

Dans l'ancien local de la poste Céline Christieans, qui dispose d'une formation

# Communiqué du Comité des Fêtes de Limans

Après un repas limanais de janvier inaugural organisé par le collectif (\*) du Comité des Fêtes et ses membres actifs, et le tournoi de Contrée en mars, nous vous proposons de continuer l'année avec les évènements suivants :

- **Printemps/été**: deux vide-greniers, dont un en nocturne, seront organisés durant les saisons printemps et/ou été; les dates vous seront communiquées ultérieurement par le Limans-cité.
- vendredi 21 juin : Fête de la Musique
- samedi 13 et dimanche 14 juillet : Fête Médiévale
- **Samedi 17 août :** Fête du Village Le Comité des Fêtes étudie tous les futurs projets proposés par les Limanais.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse contactcomitedesfeteslimans@gmail.com Les membres du Comité des Fêtes

(\*) Le Comité des Fêtes est géré par une Association de direction collégiale constituée de 5 membres depuis le 14 novembre 2018.

en « Santé Animale », pourra vous accueillir sur rendez-vous.

Sa patience et sa bienveillance rassureront vos petites et grosses bêtes, même les plus frétillantes.

Céline Christieans Tel: 06 20 53 61 70







# Pourquoi une évolution des consignes de Tri?

En France, environ un million de tonnes d'emballages ménagers en plastique est utilisé chaque année.

Jusqu'à présent, dans les Alpes de Haute-Provence, seulement la moitié de ces emballages était recyclable : les bouteilles, bidons et flacons en plastique. L'autre moitié, constituée des pots, barquettes et plastiques souples ne l'était pas, faute d'exutoires.

Dès lors, l'ensemble des acteurs du tri n'a eu de cesse de chercher à répondre à cette incohérence.

Aujourd'hui c'est chose faite. Des débouchés existent et le centre de tri de Manosque s'est modernisé en vue d'accueillir efficacement ces nouveaux emballages. C'est ce qu'on appelle 'l'extension des consignes de tri à tous les emballages'.

A partir du 1 avril 2019, le geste de tri est facilité pour l'habitant : "chez vous tous les emballages se trient!".

# Bouteilles et flacons en plastique



Suremballages et emballages en carton



### **NOUVEAU**

Sacs et sachets





Barquettes et pots en









# Mémotri WASTE SORTING











Cartons et briques Cardboard packaging

Tous les emballages en plastique All plastic packaging

Emballages métalliques Metal packaging

# **CONTENEUR BLEU: LES PAPIERS**



enveloppes... Ads, envelopes...

Journaux et magazines Newspaper and magazines

# **CONTENEUR VERT: LE VERRE**



Pots, bocaux et bouteilles Glass jars and bottles

# CONTENEUR GRIS: LES DÉCHETS NON RECYCLABLES

GREY CONTAINER: NO RECYCLABLE WASTE



Objets cassés, couches, lingettes, papiers souillés, protections hygiéniques, vaisselle en plastique... Broken goods, layers, wipes, soiled papers, hygienic protections, broken dishes, plastic dishes...

Pour plus d'informations, contactez le 04 92 36 08 52 ou sydevom-com@wanadoo.fr ou rendez-vous sur www.sydevom04.fr











Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement de ce qui se passe au village ?

Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations municipales par courrier électronique!

Si vous possédez une adresse mail, vous pouvez la communiquer en mairie, ou envoyer un courriel à mairie.limans@wanadoo.fr pour demander à être inscrit(e) et bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.

